



Villeneuve d'Ascq le 22 novembre 2004

De Gérard CARBONNET, Délégué Syndical U.N.S. à

Monsieur Yves CORVAISIER, Directeur Général de la CRAM Nord-Picardie

Objet : Réunion du 22/11/2004

Monsieur le Directeur.

Pour faire suite à la réunion de ce jour en la salle du Conseil d'Administration et à votre initiative, afférente aux problèmes du Compte Epargne Temps et des cinq jours de congé exceptionnel accordé par la CNAVTS, je vous informe par la présente des observations et propositions de la délégation U.N.S.

Compte épargne temps.

Il s'agit là de la déclinaison locale d'un accord signé au niveau national.

Pour ce qui nous concerne, la mise en œuvre locale ne peut en aucune manière être restrictive.

En conséquence, il s'agit simplement de se conformer au texte existant, sans autres limites que celles déjà incluses.

Il n'y a donc pas lieu, à notre sens, de limiter le nombre de jours de RTT à réserver au niveau du CET en deça des 18 possibles.

Chaque agent est donc libre de partager le nombre de jours de congés annuels et les jours de RTT dans les limites fixées par les textes ainsi que dans la limite de leur cumul annuel.

Cinq jours de congés pour le secteur Vieillesse.

Partagé entre satisfaction de la reconnaissance des efforts consentis par les salariés de ce secteur et le sentiment d'inégalité de traitement vis-à-vis des autres catégories de personnels, le syndicat U.N.S ne peut se résoudre à accepter le volet encore plus limitatif tel que précisé sur la note remise en séance.

Outre les diverses mesures gouvernementales qui sont venues handicaper un peu plus la mise en œuvre d'un nouvel outil informatique censé être opérationnel, il est indéniable que les nerfs des agents en charge des retraités et futurs retraités ont été mis à rude épreuve.

Nos diverses interventions avaient justement pour but de vous alerter sur ce problème.

Maintenant, la CNAVTS, après un effet d'annonce visant à compenser le surcroît d'activité (que nombre d'agents ont effectué par le bais d'heures supplémentaires ni rétribuées, ni compensées, puisque non déclarées par les intéressés), voici que vous nous présentez un projet ne reprenant que trois secteurs bénéficiaires.

Nous vous saurions gré de bien vouloir étendre cette mesure aux agents qui ont contribué, même de manière indirecte, à absorber les pics de production découlant des réformes et de la prise en charge de l'OR 2003.

Ignorer les efforts des secteurs « archives, contentieux, GEDI, (liste non exhaustive) ... », n'est pas acceptable.

Par conséquent, nous souhaitons qu'une nouvelle étude puisse déboucher sur un élargissement des bénéficiaires de ces 5 jours de congés qui sont une « compensation » des efforts effectués afin de répondre à la surcharge inattendue d'activité dans le secteur vieillesse.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour l'U.N.S.-CRAM
Gérard CARBONNET

Union Nouvelle des Syndiqués de la C.R.A.M. NORD-PICARDIE.

11 Allée Vauban 59662 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX :

☎ 03.20.05.60.27 E-Mail : uns59@wanadoo.fr Site Web : uns59.org